

**BUREAUX**  
ROUBAIX - 69-71, Grande-Rue, Tél. 237.52, 237.53 et 237.54.  
TOURCOING - 22, rue Carnot, Tél. 37.  
LILLE - 1, rue Faidherbe, Tél. 839.21.  
PARIS - 20, boulevard Poissonnière, Tél. Provençales, 71.94.  
MOUSCRON - 105, rue de la Station, Tél. 5.44.

**ANCIENS DIRECTEURS :**  
Jean Reboux  
Clément Reboux  
Madame Alice Reboux

# Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

## UN TRAITÉ D'AMITIÉ va couronner les accords conclus entre la France et la Turquie



M. GEORGES BONNET (à droite) serrant la main de M. SUAD BEY, ministre de Turquie à Paris. (Ph. N.Y.T.)

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 1<sup>er</sup> JUILLET (Minuit).  
M. Bonnet, ministre des affaires étrangères et M. Davaz, ambassadeur de Turquie, ont reçu vendredi les représentants de la presse pour leur déclarer que les négociations poursuivies entre le gouvernement français et le gouvernement d'Ankara au sujet du sandjak d'Alexandrette avaient abouti à un accord.

En même temps, les représentants des deux pays ont annoncé la prochaine signature d'un traité d'amitié franco-turc et d'un accord turco-franco-syrien.

Il convient de se féliciter sans réserve de l'accord qui vient d'être conclu. Cette irritante question du sandjak d'Alexandrette risquait, en effet, d'envenimer les rapports franco-turcs, de rejeter Ankara dans l'orbite de l'Allemagne. Déjà, celle-ci travaillait à détruire l'amitié traditionnelle que les Turcs ont vouée à la France. Là, comme partout ailleurs, elle était prête à jeter de l'huile sur le feu, à attiser les

rancunes contre les nations « possédantes ».

Pour les Turcs, cette affaire du sandjak d'Alexandrette, à laquelle l'opinion française, pour sa part, n'a jamais prêté beaucoup d'attention, est considérée comme mettant en cause les plus hauts intérêts et la dignité même de la nation. Tant que la France administrait elle-même la Syrie, en vertu du mandat qu'elle avait reçu, la Turquie avait supporté la situation faite à ses ressortissants à Alexandrette et à Antioche ; mais, du jour où nous laissons les Syriens s'administrer eux-mêmes, les Turcs s'insurgent contre le traitement qui leur était réservé dans le sandjak. L'accord conclu à Genève en mai 1937 ne mit pas fin à la tension à la frontière syrienne. La commission envoyée récemment sur place par l'établissement genevois a pu constater que les rapports des Turcs et des Syriens sont loin d'être toujours des meilleurs.

L'entente qui vient de se faire entre Paris et Ankara n'apporte pas automatiquement une solution à tous les problèmes soulevés par la coexistence dans le sandjak, de Turcs et de Syriens. L'œuvre de pacification y sera de longue haleine et c'est déjà beaucoup que l'accord ait pu se faire sur des principes propres à accélérer un règlement définitif. La France reconnaît que les Turcs doivent bénéficier dans ce territoire d'une situation particulière. La Turquie, de son côté, renonce à formuler des revendications territoriales. Une coopération militaire est aussi prévue. Pour le reste, le traité d'amitié franco-turc permettra à notre pays de jouer en Syrie le rôle pondérateur qui, en l'occurrence, doit être le sien.

M. Georges Bonnet aura d'ailleurs l'occasion de constater lui-même sur place, dans quelles mesures ce règlement est efficace, puisqu'on annonce qu'il partira pour la Syrie au mois de septembre prochain.

René ROUSSEAU

## Les bombardements aériens de bâtiments britanniques en Espagne

### Londres reçoit du général Franco une proposition : la neutralisation du port d'Almería où serait créée une zone de sécurité pour les navires étrangers

Londres, 1<sup>er</sup> juillet. — Sir Robert Hodgson, agent britannique à Burgos, s'est rendu vendredi matin au Foreign Office où il a passé plusieurs heures.

Il se confirme que la réponse du général Franco à l'Angleterre, renouvelée l'offre de neutralisation d'Almería précédemment faite, sans apporter de nouvelles propositions.

La communication, à propos des bombardements de navires britanniques, souligne l'impossibilité de reconnaître la nationalité de tout navire ancré dans un port, en raison de la grande hauteur à laquelle les attaques sont effectuées. Elle insiste sur la légitimité de ces attaques, étant donné que les industries de guerre et les dépôts de munitions établis dans ces ports par les gouvernements, ont donné un caractère militaire à ces objectifs.

Les explosions causées par les bombardements nationalistes attestent, suivant la communication, l'existence de ces dépôts de munitions et les navires attaqués se livraient pour la plupart à la contrebande de guerre en usant de la qualité britannique.

Afin d'aller au devant des désirs britanniques, le gouvernement nationaliste rappelle son offre antérieure visant à créer une zone de sécurité dans un port situé dans le territoire républicain du sud. C'est Almería qui demeure suggérée comme répondant à toutes les exigences de la situation.

Cela comporte l'établissement d'un contrôle neutre.

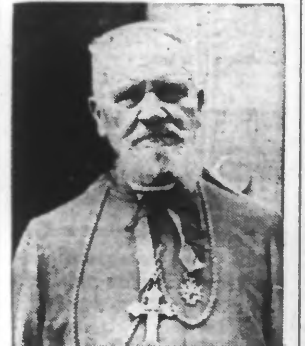
(Lire la suite page 2.)

## M. Hodza a remis aux mandataires des Sudètes deux projets de loi sur l'emploi des langues et le statut des nationalités QUE LA CHAMBRE POURRA RATIFIER PROCHAINEMENT

Le Conseil des ministres a délibéré sur la question de l'auto-administration des nationalités

Prague, 1<sup>er</sup> juillet. — Dans l'état actuel des pourparlers entre le gouvernement de Prague et le parti des Sudètes, trois éléments sont à distinguer :

### La cravate de commandeur de la Légion d'honneur...



(Ph. France-Press.)  
...voisine maintenant avec la croix archiepiscopale sur la poitrine de Mgr LEMAÎTRE, l'éminent archevêque de Carthage

1<sup>o</sup> Le nouveau projet de loi sur l'emploi des langues a été remis par le président du Conseil, M. Milan Hodza, aux députés sudètes plénipotentiaires de M. Henlein, MM. Kindt et Rosche. Le parti des Sudètes en étudie la teneur. On sait que la loi sur les langues est une loi constitutionnelle et que la majorité des trois cinquièmes est nécessaire pour sa ratification par la Chambre ;

2<sup>o</sup> Dans le statut des nationalités, la partie qui ne concerne pas l'auto-administration des nationalités, a été remise aussi par le président du Conseil aux plénipotentiaires de M. Henlein, qui en comparent le contenu avec leurs propres revendications ;

3<sup>o</sup> Enfin, la partie du statut des nationalités concernant l'auto-administration des nationalités a été examinée au cours d'une session des ministres.

Cette importante réunion s'est ouverte vendredi à 18 h., sous la présidence du président de la République, M. Edouard Benes, en présence du président du Conseil, M. Milan Hodza, du vice-président du Conseil, M. Derer, ministre de la Justice, et du ministre des Affaires étrangères, M. Krofta.

On estime généralement que les deux premières parties pourront être soumises à la ratification de la Chambre vers le 20 juillet, mais que la question de l'auto-administration, qui est complexe, nécessitera une mise au point qui lui permette d'être mise en pratique immédiatement. Le travail des experts ne pourra pas être terminé à cette date.

## Quand le sceptre change de mains...



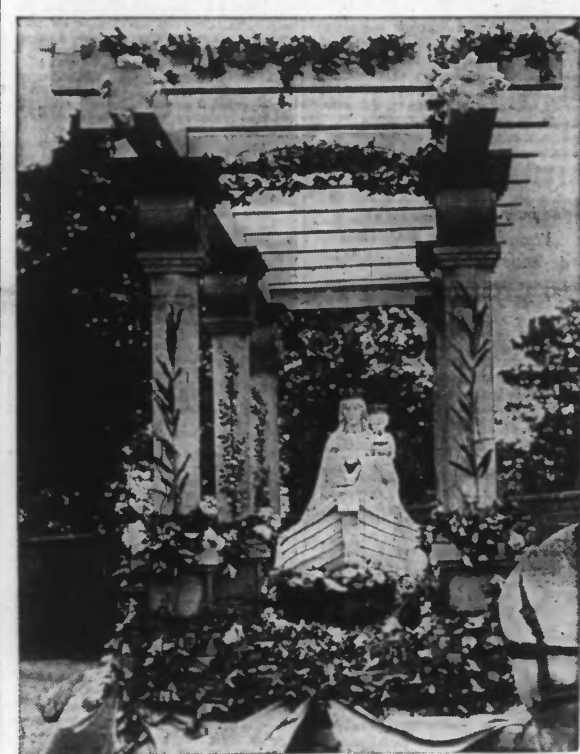
RENÉ MAZÉ et EDITH ALEXANDRE, roi et reine des gosses de Paris de l'année dernière, ont couronné au concours Lépine leurs successeurs : MICHEL DUBOSQ et LUCETTE LEHOUC. (Ph. Keystone.)

## LA « VOIE ARDENTE » DANS LE NORD

Après avoir séjourné à Lille, le char marial a poursuivi sa randonnée triomphale jusqu'à la limite de Roubaix où PAR SUITE D'UNE DÉCISION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE L'ENTRÉE LUI FUT INTERDITE



LA FOULE MASSÉE A LA JUSTICE PROTESTE CONTRE LA DÉCISION SÉCTAIRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE ROUBAIX. (Ph. J. de Sz.)



LE CHAR DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE (Ph. J. de Sz.)

Vendredi matin, le statue de la Vierge de Boulogne qui avait été replacée sur le charonné de fleurs et de feuillage métallisé partit de la basilique Cathédrale de la Trille au milieu d'une nombreuse escorte de fidèles pour gagner La Madeleine par la rue du Font-Neuf et la porte de Gand. En tête on remarquait un groupe de scouts cyclistes puis le Clergé des « Ardents » porté par une jeune fille, les groupes des enfants des écoles libres et les dames des œuvres, enfin les membres de la F. N. C. ayant à leur tête M. Jean Arreckx, président, puis le clergé de La Madeleine. Par les rues ornées de drapeaux et d'oriflammes au milieu d'une double haie formée par la foule respectueuse, le cortège avançait lentement précédé d'un service d'ordre organisé par la police de La Madeleine.

(Lire la suite page 2.)

## Les fissures du « Front populaire »

Au nom du parti socialiste, M. Paul Faure accuse le parti communiste de « tout faire pour distendre les liens, pour rendre l'action impraticable ».

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Par 24 voix contre 8, la commission administrative permanente du Parti socialiste a décidé d'adresser au parti communiste une lettre préparée et signée par M. Paul Faure, secrétaire général et dont voici quelques passages :

« La C.A.P. a pris connaissance de votre lettre du 22 juin.

« Elle constate que vos propositions sont le plus souvent formulées dans des conditions qui ne permettent pas de leur donner une suite utile. Tout se passe comme si le Parti communiste entendait à l'encontre de notre Parti, bien plutôt que de réaliser une action commune.

« Vous aspirez à l'union, dites-vous ? Vous voulez l'action commune, prétendez-vous ? Bien. Mais, dans le même moment, vous faites tout ce qui fait pour distendre les liens, pour rendre l'action impraticable. »

Après s'être encore répandu en propos amers sur les attaques communistes contre le parti, M. Paul Faure conclut : « C'est pour ces raisons que la C.A.P. est fondée à vous demander et vous penses sérieusement à l'unité d'action, lorsque, à côté des propositions, et au même moment, vous alignez des actes de cette nature. Le bon sens populaire qualifie durement, vous ne l'ignorez pas, cette dissonance entre la parole et l'acte. »

Il est triste de penser que, demain, Roubaix sera, une fois de plus, très faiblement l'objet des commentaires désagréables de la presse et de l'opinion. On dira et on imprimera que, dans notre ville, la liberté de réunion et la liberté de la rue n'existent pas, et que l'anticléricalisme ridicule d'autrefois y trouve toujours asile à l'hôtel de ville.

En renouant la tradition sectaire de son prédécesseur socialiste, — le maire Henri Carrette, qui a interdit jadis le port du viatique et les sonneries des cloches, — M. Lebas croit-il vraiment servir les intérêts de sa ville, du peuple et de son parti ?

Nous avons entendu, vendredi soir, un ouvrier qui attendait comme des milliers de personnes le passage du char, faire cette réflexion : « Je suis socialiste, mais je trouve que c'est idiot d'agir comme la municipalité. »

Cet ouvrier a traduit en termes peut-être pas très parlementaires, mais en tout cas d'une courageuse sincérité, l'impression pénible produite par une mesure que des éléments sectaires ont imposée à l'administration municipale.

Au moment où la France a grand besoin de l'union de tous ses enfants pour faire face aux terribles difficultés qui l'assaillent, c'est faire œuvre de division que de refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres, comme c'est amoindrir notre résistance nationale que de ne vouloir tenir aucun compte des forces spirituelles du pays.

Malgré la défense de M. Lebas, la Vierge de Boulogne continuera son voyage triomphal, accompagnée par la pensée pieuse des Roubaixiens qui furent privés de la saluer au passage.

Louis DARTOIS.

## Libres propos GESTE SÉCTAIRE

La population roubaixienne a appris, vendredi soir, avec indignation que la municipalité avait interdit, au dernier moment, le passage prévu, sur le territoire de Roubaix, du char de la Vierge de Boulogne.

Aucune raison ne justifie ce geste sectaire. Depuis plusieurs jours, sur l'itinéraire de la « voie ardente », les administrations municipales socialistes et communistes ont autorisé le cortège.

Judi, à Lille, la manifestation a revêtu une ampleur magnifique sans que l'ordre fût un instant troublé.

Le maire de la grande cité voisine n'a pas cru que ses opinions politiques devaient l'obliger à brimer ses concitoyens catholiques en leur enlevant l'occasion d'affirmer publiquement leur foi et leur piété.

A Roubaix, vendredi soir, des agents de police, obéissant à un ordre du maire, ont dit à la Vierge qui venait de traverser la commune de Lys administrée par des socialistes : « Halte-là ! On ne passe pas ! »

Quelle pitié et quel scandale !

Nous sommes ici en présence d'un acte de pure dictature, un acte arbitraire, une vexation indigne sans motif à une grande partie de la population par des hommes qui se disent les défenseurs de la liberté et de la justice.

Liberté à sens unique, pour les cortèges révolutionnaires, avec drapeaux rouges et chant de l'« Internationale » ! Justice à sens unique pour les frères et les camarades !

Et voilà le régime qui nous attend, qui attend tous les Français, quand le socialisme, ayant complètement abdiqué entre les mains des communistes, nous joudrons d'un gouvernement à la russe !

## M. LE PROVOST DE LAUNAY est élu président du Conseil municipal de Paris

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Le Conseil municipal de Paris a ouvert, vendredi après-midi, sa deuxième session ordinaire de l'année.

Le président d'âge, M. de Puymaigre, a fait procéder au scrutin pour l'élection



(Ph. Sefra.)  
M. LE PROVOST DE LAUNAY  
du président. Ce scrutin a eu lieu par appel nominal à la tribune.

Par 53 voix sur 80 votants et 5 bulletins blancs, M. Le Provost de Launay a été élu président.

M. Magnaval, communiste, présenté au dernier moment par l'extrême-gauche, a obtenu 21 voix.

On procéda ensuite au scrutin pour l'élection de trois vice-présidents.

Furent élus : MM. Boissière, républicain de gauche, 51 voix ; Vergoot, radical-socialiste, 45 voix ; Romazotti, républicain indépendant, 42 voix.

M. Victor Bucaille fut maintenu syndic par acclamations.

## A LA SUITE DES INONDATIONS DE TOKIO, TRENTÉ MILLE FAMILLES SONT SANS RESSOURCES

## Le bilan officiel est de 134 morts

Tokio, 1<sup>er</sup> juillet. — Grâce au beau temps que a régné jeudi, la vie reprend, à Tokio, son rythme normal, mais Teuchuru, où est situé un aéroport militaire important, est encore complètement inondée.

Des dizaines de milliers d'habitants ont passé la nuit sur les toits.

Les autorités militaires ont dépêché des colonnes de sauvetage aux endroits les plus menacés.

On estime que les dégâts causés aux chemins de fer seuls dépassent 10 millions de yen et que 30.000 victimes des inondations dans la région de Tokio seulement ont besoin d'une aide financière urgente.

D'après les renseignements recueillis par la police, le bilan des victimes s'établit comme suit : 134 morts, 122 blessés, disparus.